



Le TNP a-t-il encore un sens ?

Malgré leurs engagements, les pays nucléaires sont actuellement opposés à éliminer leurs armes nucléaires. Ce n'est pas nouveau ! Nous avons gagné la première manche, celle d'une interdiction des armes nucléaires depuis l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Nous, ce sont les ONG et les pays non-nucléaires. Mais ensuite, que faire devant le blocage total actuel ?

Le Traité de non-prolifération (TNP) en vigueur depuis 50 ans a laissé croire à une élimination « à une date rapprochée » (article VI)... Le refus du TIAN par les pays dotés n'a fait que cristalliser leur opposition frontale à l'idée même d'élimination. Et les programmes de modernisation sont révélateurs de l'objectif de pérennisation *ad vitam aeternam*. Le TNP a fait la preuve de son inefficacité et a seulement maintenu le statu quo.

Le chercheur Tom Sauer, spécialiste du désarmement nucléaire et professeur à l'Université d'Anvers, Belgique, pose la question¹ avec Joellen Pretorius, professeure à l'Université de Western Cape, Afrique du Sud : comment créer un choc politique tel que les pays nucléaires remettent en question leur attitude ? Ils proposent que les pays membres du TIAN quittent le TNP devenu inopérant. Puisque le TNP n'a pas permis un désarmement nucléaire, sa seule utilité reste-t-elle son rôle par rapport à l'énergie nucléaire civile ? Réponse négative puisque le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'est pas lié au TNP. Ainsi l'Inde, le Pakistan et Israël, non-membres du TNP, ont signé avec l'AIEA des accords de garanties spécifiques.

Constat affligeant : du fait des pays nucléaires, le Traité de non-prolifération est devenu inutile. Donc pour faire évoluer la situation, la question de Tom Sauer et Joellen Pretorius reste pertinente.

La dynamique ICAN a toujours présenté le TNP comme la base du désarmement nucléaire, base complétée par le TIAN qui en donne la raison : l'illégalité de l'arme nucléaire. Pour ICAN il n'est donc pas simple de changer de position et d'affaiblir le TNP en proposant aux pays de le quitter. Mais la question demeure, si le TIAN n'est pas pris en considération par les États nucléaires, que faire ?

La stratégie d'ICAN est de faire pression sur les pays alliés des pays nucléaires pour un changement de politique. Il est vrai que si les pays de l'Otan adhéraient au TIAN, alors qu'ils sont les soutiens de la politique nucléaire des États-Unis, cela pourrait créer un « choc » de remise en cause. Ce pourrait être « le choc » d'une transition. Mais si cela n'arrive pas, ICAN sera amené à penser une autre stratégie. Tom Sauer et Joellen Pretorius d'une certaine façon anticipent cette situation.

Il nous semble temps d'y réfléchir.

La prochaine Conférence d'examen du TNP, prévue en août 2021 (après avoir été reportée à deux reprises), est importante car elle doit faire un bilan et des propositions pour les cinq prochaines années. Si des pays formant un groupe présentaient leur démission du TNP, cela remettrait en question toute la politique de non-prolifération, un échec terrible pour les États nucléaires. Et si ce sont des pays qui ont signé le TIAN, il ne peut pas leur être fait le procès de vouloir être nucléaire, et donc la non-prolifération serait assurée par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

On peut imaginer une attitude plus « douce ». Celle d'une sortie du TNP avec la promesse d'y revenir lorsque les États nucléaires auront signé un protocole de désarmement avec des dates et des étapes... et commencé à le réaliser. En 2010 cela avait été en partie le cas, mais sans suite !

Une autre attitude serait de lancer un défi aux États nucléaires et à leurs alliés. « Vous signez le TIAN et vous engagez le désarmement nucléaire ou bien, lors de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2025, nous quittons le TNP. ». Un ultimatum en quelque sorte.

Le questionnement de Tom Sauer et Joellen Pretorius doit nous préoccuper. Comment passer de l'interdiction des armes nucléaires à leur élimination et à leur abolition. Actuellement nous en sommes loin.

Dominique Lalanne

.....

1. <https://thebulletin.org/2019/09/is-it-time-to-ditch-the-npt/>

Quand la météo s'en mêle...

En février dernier, le ciel s'est teinté d'une couleur particulière sur une large partie de la France du fait que le vent en provenance du Sahara s'était lesté de sable. Un phénomène qui arrive plus ou moins régulièrement. Sauf que cette fois, l'ACRO, un laboratoire indépendant pour le contrôle de la radioactivité, a procédé à l'analyse des particules... Bingo, il contient du Cesium 137, un radioélément issu des 17 explosions nucléaires réalisées entre 1960 et 1966 par la France au Sahara. L'information fait la une des médias. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) confirme tout en s'empressant d'ajouter que l'impact est « négligeable ».

Ce « retour à l'expéditeur » de la radioactivité vient comme une piqûre de rappel pour que la France assume son héritage nucléaire, comme l'a souligné l'historien Benjamin Stora dans son rapport sur *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie* qu'il a remis le 21 janvier 2021 au président Macron sur sa demande. Une recommandation qui s'appuie sur l'étude, *Sous le sable, la radioactivité !* réalisée par l'Observatoire des armements et ICAN France et publiée en août 2020 par la fondation Heinrich Böll (disponible sur www.obsarm.org/spip.php?article341).

Suite à la remise du rapport, le président Macron a pris deux premières mesures pour tenter de désamorcer le contentieux entre l'Algérie et la France, dont la déclassification des archives de la guerre d'Algérie dans le but de « regarder l'histoire en face ». Problème : les archives concernant les essais nucléaires — réclamées depuis de nombreuses années, tant par les autorités algériennes que par les chercheurs, les victimes, etc. — sont exclues de cette mesure. Car elles subissent une « double peine » : non seulement elles ont reçu un coup de tampon « secret défense », mais elles ont été également classées dans une catégorie spéciale d'archives incommunicables depuis la réforme de la loi sur les archives entrée

en vigueur le 15 juillet 2008. Une modification de la loi est nécessaire, ce qui, dans le meilleur des cas, peut prendre pas mal de temps !

La 5^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau franco-algérien prévue les 10 et 11 avril, en présence du Premier ministre accompagné de huit ministres dont ceux des Affaires étrangères et des Armées, a été reportée *sine die*. Un désaccord entre les deux pays sur la prise en charge des conséquences pour les populations impactées et la réhabilitation des sites d'essais serait une des causes de ce report...

En Polynésie, c'est également autour de nuages transportant des matières radioactives que l'actualité a rebondi ces dernières semaines. Là encore, la météo a déjoué les prévisions des scientifiques. Les particules radioactives provoquées par les explosions atmosphériques viennent retomber là où on ne les attendait pas. L'information n'est pas nouvelle. Mais en modélisant les données issues de documents déclassifiés par l'armée en 2013 suite aux recours juridiques déposés par les associations de victimes, en les croisant avec les données météorologiques, Disclose — dans un livre, *Toxique*, et un site internet (<https://disclose.ngo/fr>) — réévalue à la hausse les doses de radioactivité reçues par la population polynésienne. Une enquête qui vient à point alors que le président Macron devait se rendre à Tahiti en mai. Une visite repoussée au mois d'août, compte-tenu de la situation sanitaire et qui devrait être précédée en juin à Paris d'une « table-ronde de haut niveau » au sujet du nucléaire.

Mais comme l'a souligné Benjamin Stora dans un entretien publié par *El Watan* sur les suites de son rapport : « *Les gestes symboliques ne peuvent avoir de portée que s'ils sont appuyés de mobilisations citoyennes sur chacune des questions : les archives, les essais nucléaires...* »

Patrice Bouveret

PARTICIPEZ AUX VIGIES...

Les vigies se déroulent dans le respect des règles sanitaires et font l'objet d'une demande d'autorisation. Vous trouverez également sur notre site l'attestation de déplacement dérogatoire à remplir :

www.abolitiondesarmesnucléaires.org

devant le ministère des Armées, Paris

Prochaines dates : **vendredi 7 mai** et **vendredi 4 juin** :

- de 8h à 9h, rendez-vous sortie 2, métro ligne 8 station Balard, angle bd Victor ;
- de 12h à 13h, rendez-vous à la station Balard du tram ;
- de 16h à 17h, sortie 2 du métro Balard.

Vous pouvez participer en jeûnant. Signalez-le nous pour que nous puissions vous inscrire dans la liste des soutiens aux vigies.

Les personnes qui peuvent venir sont invitées à informer en amont :

denis.stienne@orange.fr

ou 06 89 77 11 89

à Paris

Place Saint-Michel : rendez-vous devant la fontaine de 16h30 à 18h00 le mercredi **21 avril** et les mercredi **5** et **19 mai**.

Les personnes qui peuvent venir sont invitées à informer en amont par mail :

thierry.duvernoy1963@hotmail.fr

ou par sms : 06 87 30 31 69



à Dijon-Valduc

Le collectif Bourgogne Franche-Comté poursuit régulièrement la tenue de vigies dans différents lieux de Dijon ou à proximité du centre CEA de Valduc. Prochaine vigie le **15 avril**. Pour y participer, prendre contact avec :

Jean-Marc.Convers@protonmail.com

ou 06 14 24 86 96

Abolition est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directrice de publication : Catherine Pavlovsky • ISSN 2554-3407 • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution • avril 2021